



Remboursement non effectué et société en redressement judiciaire

Par **merni**, le **22/12/2011** à **20:43**

Bonjour

J'ai passé une commande sur un site de vente privée le 26/08/2011. N'ayant pas reçu ma commande après un mois, j'ai contacté (par mail, car ils ne répondent pas au téléphone) le service client de la société pour exiger un remboursement. Ils m'ont demandé d'attendre mais à aucun moment ils ne m'ont dit qu'ils étaient en procédure de redressement judiciaire.

Aujourd'hui après une vingtaine de mails envoyés, ils me répondent enfin pour m'annoncer qu'ils sont en redressement judiciaire et que je dois contacter directement le mandataire judiciaire (dont ils ne me donnent même pas le nom ni les coordonnées). En cherchant sur internet, je trouve son nom et j'apprends que j'avais deux mois à partir du 12 octobre 2011 pour réclamer la somme qu'ils me devaient au mandataire.

Je n'étais pas au courant de leur redressement judiciaire et je ne savais donc pas qu'il fallait que je réclame la somme à leur mandataire. Ce délai étant expiré, que dois je faire pour que la somme que je leur ai versé me soit restituée?

Je vous remercie par avance

Par **pat76**, le **23/12/2011** à **14:29**

Bonjour

Essayez de prendre contact avec le mandataire et expliquez-lui votre situation, mais je doute qu'il accepte de vous rembourser et une procédure en justice aura peut de chance d'aboutir

puisque la partie adverse vous opposera d'une façon certaine le délai de deux mois après la parution de l'annonce de mise en redressement judiciaire au BODACC

Par **merni**, le **23/12/2011 à 16:21**

Je vous remercie pour votre réponse,
mais le fait est que la partie adverse ne m'avait pas avisé du redressement judiciaire alors qu'ils étaient au courant.

Le service client m'avait même répondu à un de mes nombreux mails le 19 octobre (soit après la décision de justice d'ouverture de la procédure de redressement judiciaire qui a eu lieu le 12 octobre) en prétextant que le retard de remboursement était du à un bug informatique car ils étaient entrain d'améliorer leur site.

Ils ont donc manqué à leur obligation de m'informer de l'existence d'une procédure de redressement judiciaire, ce pourquoi je n'ai pas réagit plus tôt.

Par **pat76**, le **23/12/2011 à 16:28**

Bonjour

Si la réponse vous a été faites par mail, vous aurez la preuve que la société ne vous a pas dit la vérité.

Si c'est par téléphone, il n'y aura pas de preuve.

Par **merni**, le **23/12/2011 à 16:51**

J'ai bien reçu la réponse par mail. Que me conseillez vous de faire? contacter le mandataire ou alors le juge de proximité?

étant étudiante je n'ai jamais eu à faire à ce genre de situation, pouvez me dire ce que je dois faire exactement? je vous remercie infiniment

Par **pat76**, le **23/12/2011 à 17:39**

Rebonjour

Dans un premier temps vous contactez le mandatiare pour lui expliquer la situation en lui adressant une copie du mail reçu alors que la société était déjà en redressement judiciaire et sans que celle-ci ne vous donne l'information.

Par **merni**, le **23/12/2011** à **18:00**

Je vais suivre votre conseil, je vous remercie pour votre aide! bonne continuation